



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17216
24 mai 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 23 MAI 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE
D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et me référant à la note de S. Exc. le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales datée du 9 mai 1985, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui suit.

1. Conformément aux recommandations contenues dans le rapport de la mission que vous avez envoyée en Iran et en Iraq pour enquêter sur la situation des prisonniers de guerre (S/16962), le Gouvernement de la République islamique d'Iran a présenté des propositions pratiques pour encourager et promouvoir l'idée contenue au paragraphe 15 de votre note accompagnant ce rapport. Malheureusement, en raison d'obstacles créés par le régime iraquien et sa politique de procrastination, l'Organisation internationale n'a pas pu tirer parti du fait que nous étions entièrement disposés à alléger les souffrances des prisonniers de guerre.
2. Afin d'encourager toutes les parties concernées et de prouver sa bonne foi en ce qui concerne la question humanitaire des prisonniers de guerre, la République islamique d'Iran, conformément à ses propositions, a rapatrié unilatéralement deux groupes de 27 et 48 prisonniers de guerre irakiens invalides les 3 mars et 29 avril 1985 respectivement, grâce à l'aide et sous la supervision de l'Organisation du Croissant-Rouge turc, que nous remercions chaleureusement pour sa sincère coopération. Nous avons le plaisir d'annoncer ici que nous rapatrierons unilatéralement d'ici peu 50 prisonniers de guerre irakiens invalides.
3. L'autre proposition de la République islamique d'Iran qui a été appliquée unilatéralement est celle qui porte sur les visites des familles des prisonniers de guerre. Cette pratique se poursuit depuis longtemps. Actuellement, les familles de 1 000 prisonniers de guerre irakiens sont invitées tous les mois à se rendre dans les ambassades et consulats de la République islamique d'Iran, qui leur facilitent leur voyage en Iran pour rendre visite aux membres de leur famille prisonniers. De nombreuses familles ont déjà pu bénéficier de ce système.

4. Etant donné que l'application d'autres propositions de la République islamique d'Iran dépend de la coopération de l'autre partie, nous attendons les initiatives et les efforts de l'ONU pour que les propositions en question puissent se matérialiser dans le cadre de la troisième Convention de Genève.

5. Etant donné les considérations et les dispositions d'ordre humanitaire des Conventions de Genève, le rapatriement de jeunes prisonniers de guerre qui, aux termes de la Convention de Genève, ne sont pas considérés comme des prisonniers de guerre mais comme des civils, ont le premier rang de priorité.

6. Il va sans dire que la participation du Comité international de la Croix-Rouge, tant que celui-ci n'aura pas rectifié sa position politique partielle, n'aidera guère à réaliser les objectifs humanitaires sus-mentionnés.

Nous demandons d'urgence que l'Organisation des Nations Unies prenne des mesures efficaces pour mettre fin aux violences et à la torture auxquelles les prisonniers de guerre iraniens continuent à être soumis aux mains des Iraquiens.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran est décidé à poursuivre ses efforts humanitaires concernant les prisonniers de guerre iraquiens, et à continuer notamment à les rapatrier unilatéralement. Nous sommes convaincus, compte tenu du paragraphe 15 de la note du Secrétaire général accompagnant le rapport sur la question, qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer la situation de nos prisonniers de guerre en Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI
